Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260413-DE2026041310-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 13 avril 2026

Délibération n°2026/04/10

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Henri PERRONNO, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Odile ROSNARHO, Frédéric PIDANCIER, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Lucas CRON
	Absents excusés et représentés :	Nathalie MARCHAL a donné pouvoir à Frédéric PIDANCIER, Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Marie-Agnès CHAUVEL a donné pouvoir à Isabelle ARZ, Titouan COUPRY a donné pouvoir à Sandrine CADORET
	Secrétaire de séance :	Lucas CRON
	Date de convocation :	08 avril 2026

Objet : Salle de sport – Mise en place d'un contrôle d'accès par badges

Richard Potel indique à l'assemblée que l'Avant-Projet définitif (APD) du projet de construction d'une salle de sport est validé depuis décembre 2024. À l'instar de la médiathèque, ce projet prévoit une gestion des entrées par badges électroniques.

Ce système permet en effet à la collectivité d'attribuer des droits d'accès aux différents utilisateurs, un logiciel permettant un contrôle d'accès aux différentes salles.

Instaurée en 2023, la possibilité pour les marchés de travaux d'être dispensés de publicité et de mise en concurrence est pérennisée par un décret du 29 décembre 2025. L'acheteur doit choisir une offre pertinente et faire une bonne utilisation des deniers publics.
Dans ce contexte, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Sygmatel de Ploeren. Le devis, s'élevant à 20 250 € HT, était joint en annexe du bordereau et les élus ont été invités à en prendre connaissance.

Les élus sont invités à se prononcer sur ce devis.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260413-DE2026041310-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : DONNE SON ACCORD pour effectuer les travaux tels que décrits ci-dessus.

Article 2 : RETIENT la société Sygmatel dont le siège social est situé à Ploeren, 1 rue Bernard Moitessier, pour un montant de 20 250 € HT.

Article 3 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant légal, pour signer toutes les pièces et documents relatifs à la présente délibération et prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

Le Secrétaire de séance,
Lucas CRON.

MAIRIE DE PLUMERGAT (Morbihan)